



Le Choletais
L'audace pour réussir

Direction de la Commande Publique
et des Affaires Juridiques
Service Assemblées – Affaires générales

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

Du 9 au 15 juillet 2021

Selon les termes des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales, doivent être publiés dans un recueil des actes administratifs, le dispositif des actes réglementaires pris par l'organe délibérant ou l'organe exécutif d'un établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

L'intégralité des délibérations du Conseil de Communauté et des décisions communautaires prises par délégation du Conseil de Communauté au Président peut être consultée dans les locaux de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération.

SOMMAIRE

I – DELIBERATIONS	Page 001
(Pas de délibérations)	
II – DECISIONS DU PRESIDENT	Page 002
III – ARRETES REGLEMENTAIRES	Page 012
(Pas d'arrêtés réglementaires)	

I - DÉLIBÉRATIONS

(Néant)

II - DÉCISIONS

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 13 juillet 2021

N°2021/303 ACCUEIL GROUPE MISSION GENS DU VOYAGE AIRE DE GRANDS PASSAGE

Il a été décidé :

- d'autoriser pour une durée de 8 jours, l'installation du groupe représenté par Monsieur Franck WINTERSTEIN du 28 juin au 5 juillet 2021 sur le terrain dédié sis route de Toutlemonde à Cholet,
- de signer à cet effet, une convention avec le groupe représenté par Monsieur Franck WINTERSTEIN fixant notamment les conditions d'accueil et de participation aux dépenses occasionnées par ce séjour.

N°2021/304 CONVENTION AIRE DE GRANDS PASSAGES WINTERSTEIN 2^{ÈME} SEMAINE

Il a été décidé :

- d'autoriser pour une durée de 8 jours, l'installation du groupe représenté par Monsieur Franck WINTERSTEIN du 5 au 12 juillet 2021 sur le terrain dédié sis route de Toutlemonde à Cholet,
- de signer à cet effet, une convention avec le groupe représenté par Monsieur Franck WINTERSTEIN fixant notamment les conditions d'accueil et de participation aux dépenses occasionnées par ce séjour.

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 15 juillet 2021

N°2021/305 INDEMNISATION D'UN SINISTRE - JUILLET 2021

Il a été décidé d'accepter l'indemnité versée dans le cadre du règlement du sinistre comme suit :

Tiers débiteur (Cie d'Assurance)	Montant	Réf. Internes sinistre	Observations/ A rattacher à
Groupama	3 607,97 €	Sinistre n°2021304176	Dommages aux Biens – Grillage de la déchèterie du Cormier endommagé – 2 ^{ème} Règlement – Dossier Clos.

N°2021/306 TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF ET DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT 2022 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il a été décidé :

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de Maine-et-Loire des aides financières aussi élevées que possible pour les travaux de mise en séparatif et de réhabilitation de réseaux d'assainissement programmés en 2022, dont le coût est estimé à 1 425 100 € HT,
- d'approuver les plans de financement ci-annexés.

Cf. annexes 1 à 6

N°2021/307 DÉGRÈVEMENT DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE - REMI BATALHA

Il a été décidé d'accorder à Monsieur Remi BATHALA demeurant à Saint-Christophe-du-Bois, un dégrèvement sur la surtaxe assainissement communautaire d'un montant de 1 131,48 € HT soit 1 244,63 € TTC, et sur la surtaxe eau potable communautaire d'un montant de 1 246,81 € HT soit 1 315,38 € TTC, au titre de sa facture d'eau du 9 août 2019, correspondant à une surconsommation de 1 422 m³.

N°2021/308 RENOUELEMENT ADHESION FNCCR

Il a été décidé d'approuver le renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Le montant de la cotisation pour l'année 2021 s'élève à 3 745,11 €.

N°2021/309 REPRISE DES HUILES MINÉRALES EN DÉCHÈTERIES ET ÉCO-POINTS

Il a été décidé de confier à la société ANTICIPE la prestation consistant à récupérer les huiles minérales déposées par les usagers au sein des déchèteries et éco-points du territoire de l'Agglomération du Choletais, à titre gratuit, à compter de la date de signature de la convention et pour une durée d'un an, reconductible tacitement sans dépasser une durée maximale de 4 ans.

N°2021/310 MARCHÉ DE SERVICES
CURAGE ET ÉPANDAGE DES BOUES DES STATIONS D'ÉPURATION EN
LAGUNAGE (2021 À 2024)

Il a été décidé de confier l'accord-cadre de services relatif au curage et à l'épandage des boues des stations d'épuration en lagunage, conclu pour une période d'un an à compter de la date de notification, reconductible expressément trois fois par période d'un an, à la société SAUR, sise Parc tertiaire de Laroiseau, 21 rue Anita Conti, CS 80190, 56005 VANNES Cedex. L'accord-cadre à bons de commande est conclu sans engagement financier minimum et avec un engagement maximum annuel de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC.

N°2021/311 AVENANT 1 - RÉGIE DE RECETTES AU THÉÂTRE SAINT-LOUIS

Il a été décidé :

- que l'article 3 de la décision n° 2017/57 en date du 6 février 2017 soit modifié comme suit :

La régie encaisse les produits suivants :

- les droits d'entrées,
- les produits accessoires liés à l'exercice des compétences du service spectacle vivant,
- conformément aux contrats de co-réalisation existants, les produits de la vente des billets des spectacles prévus dans le cadre de la saison théâtrale, pour le compte des sociétés de production,
- la vente de produits de restauration,
- les recettes de mécénat.

- que l'article 4 de la décision n° 2017/57 en date du 6 février 2017 soit modifié comme suit :

Les recettes désignées à l'article 1 de la présente décision sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire,
- chèques bancaires, postaux ou assimilés libellés en euros,
- carte bancaire sur place ou à distance,
- bon d'achat culturel CGOS/SOGEC,
- e pass et pass sorties collectives de la Région Pays de la Loire,
- pass culture du Ministère de la Culture.

Elles sont perçues contre délivrance de tickets issus de la billetterie informatique. Un logiciel enregistre par ailleurs les diverses ventes.

Dans le cadre de spectacles organisés exceptionnellement hors du théâtre et lors de la délivrance de places le jour même du spectacle pour une entrée immédiate dans la salle, il sera utilisé un quittancier. L'opération comptable sera régularisée le jour suivant, au moyen du logiciel informatique de la billetterie,

- que toutes les autres dispositions de la décision n° 2017/57 en date du 6 février 2017 restent inchangées,

- que la présente décision prenne effet le 1^{er} juillet 2021.

N°2021/312 AUDIT ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL DE LA DIRECTION DE
L'AMÉNAGEMENT

Il a été décidé de confier l'audit organisationnel et fonctionnel de la Direction de l'Aménagement à Territoires RH, dont le siège social est sis Pôle Nautisme Lot n° 10 – Quai Goslar à Arcachon (33120), pour un montant de 29 000 € HT (34 800 € TTC), payable en trois fois.

N°2021/313 "ACCOMPAGNEMENT AUX TECHNIQUES DE MANAGEMENT"

Il a été décidé :

- d'inscrire un cadre affecté à la Direction de l'Education, à un accompagnement aux techniques de management, d'une durée totale de quatre demi-journées maximum, organisées au cours de l'année 2021,
- de confier à OPTIM'HOMME – ZI de la Bergerie – 49280 LA SEGUINIÈRE, la prestation sus désignée pour un montant de 1 960 euros net de taxes maximum, soit 490 euros par demi-journées net de taxes et d'approuver la convention afférente.

Renouvellement des réseaux d'assainissement
Rue du Martinet

ST LEGER SOUS CHOLET

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études et réception	15 000,00 €	AELB (30%)	84 000,00 €
Travaux	265 000,00 €	Département de Maine-et-Loire (20%)	56 000,00 €
		AdC	140 000,00 €
Total HT	280 000,00 €	Total HT	280 000,00 €
TVA 20 %	56 000,00 €	TVA 20 %	56 000,00 €
TOTAL TTC	336 000,00 €	TOTAL TTC	336 000,00 €

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement
Rues Stofflet, Lamartine, Paradis et Hugo

MAULEVRIER

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études et tests	26 000,00 €	AELB	97 800,00 €
Travaux	300 000,00 €	Département de Maine-et-Loire	65 200,00 €
		AdC	163 000,00 €
Total HT	326 000,00 €	Total HT	326 000,00 €
TVA 20 %	65 200,00 €	TVA 20 %	65 200,00 €
TOTAL TTC	391 200,00 €	TOTAL TTC	391 200,00 €

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement
Rue du Cardinal Luçon

MAULEVRIER

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études	20 000,00 €	AELB	36 000,00 €
Travaux, divers	100 000,00 €	Département de Maine-et-Loire	24 000,00 €
		AdC	60 000,00 €
Total HT	120 000,00 €	Total HT	120 000,00 €
TVA 20 %	24 000,00 €	TVA 20 %	24 000,00 €
TOTAL TTC	144 000,00 €	TOTAL TTC	144 000,00 €

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement
Rues du Lys et d'Angers

MONTILLIERS

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études et contrôles	8 000,00 €	Département de Maine-et-Loire (20%)	16 000,00 €
Travaux, divers	72 000,00 €	AdC	64 000,00 €
Total HT	80 000,00 €	Total HT	80 000,00 €
TVA 20 %	16 000,00 €	TVA 20 %	16 000,00 €
TOTAL TTC	96 000,00 €	TOTAL TTC	96 000,00 €

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement
Place d'Armes et rue du Paradis

NUEIL SUR LAYON

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études et contrôles	13 000,00 €	AELB	68 400,00 €
Travaux	215 000,00 €	Département de Maine-et-Loire	45 600,00 €
		AdC	114 0000,00 €
Total HT	228 000,00 €	Total HT	228 000,00 €
TVA 20 %	45 600,00 €	TVA 20 %	45 600,00 €
TOTAL TTC	273 600,00 €	TOTAL TTC	273 600,00 €

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement
Rues Tharreau, Fizeau, Boistaud et St Michel

LE MAY SUR EVRE

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études et tests	26 100,00 €	AELB	117 330,00 €
Travaux	365 000,00 €	Département de Maine-et-Loire	78 320,00 €
		AdC	195 450,00 €
Total HT	391 100,00 €	Total HT	391 100,00 €
TVA 20 %	78 220,00 €	TVA 20 %	78 220,00 €
TOTAL TTC	469 320,00 €	TOTAL TTC	469 320,00 €

III – ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES

(Néant)